Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Modification annualisation

Par Aurore17

Bonjour,

J'ai signé le 1 octobre 2015 un contrat de 1607h de durée annuelle de travail effectif.
Entre mai et juin 2016, sur mon bulletin de paie je suis passé de "Annualisation 1607h" avec horaire mensuel de 152,25 à "Annualisation 1583h" avec horaire mensuel de 150,07.
La convention collective ne dit rien sur cela tout comme les accords d'entreprise. Je n'ai pas signé d'avenant et je n'ai pas de clause dans mon contrat.

Je voudrais savoir si l'employeur peut changer cette annualisation des heures de lui-même ?
Cela a-t-il des conséquenses ? et de qu'elle nature ?
Si oui, puis-je faire quelque chose ?

Merci par avance de vos réponses

Cordialement